



Entrée en vigueur des règlements 2022-07 et 2022-08 modifiant le plan d'urbanisme et le règlement de zonage relativement à l'encadrement des résidences de tourisme et du règlement sur les usages conditionnels 2022-09

AVIS PUBLIC est donné que le *Règlement numéro 2022-07 modifiant le règlement 2011-03 relatif au plan d'urbanisme au sujet des résidences de tourisme*, le *Règlement de concordance numéro 2022-08 modifiant le règlement de zonage 2011-04 au sujet des résidences de tourisme* et le *Règlement sur les usages conditionnels numéro 2022-09* sont entrés en vigueur après obtenu l'approbation de la MRC de La Mitis.

Les règlements à jour peuvent être consultés sur le site internet de la municipalité dans la section « Règlements et documents » à l'adresse : <https://www.sainte-flavie.net/reglements-documents/reglements.html>

DONNÉ À SAINTE-FLAVIE, CE 28 AVRIL 2023.

Julie Dubé
Directrice générale et greffière-trésorière